



DELIBERATION N° 13

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil dix-huit le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 11 septembre 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, JM BAGNERES PEDEBOSCQ, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, AM BARTHE, J. DARRIGADE, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), C. ORDONNES (pouvoir à C.DUFOUR), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), G. MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO)

Membre absent n'ayant pas donné procuration : G.ELGART

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe l'assemblée qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public suite au dysfonctionnement sur le secteur du Moulin d'Huréous.

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien - Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2018 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Objet :
Entretien éclairage
public - Gros
entretien -
Programme
« rénovation et
création d'éclairage
public sécuritaire
SDEPA 2018 » -
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n° 18REP015

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus, désignés, et charge le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC	2 150,75 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	107,53 €
- Frais de gestion	89,61 €
TOTAL	2 347,89 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation Syndicat	376,38 €
- TVA préfinancé par le SDEPA	376,39 €
- Participation de la Commune aux travaux à financer sur fonds libres	1 505,51 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	89,61 €
TOTAL	2 347,89 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demande un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 septembre 2018
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 24/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/09/2018